



**Programme de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) 2008-2013  
sur le bassin versant de la Coise**

**OBJECTIFS ET CONTENU :**

Dans le cadre des actions du 2<sup>ème</sup> contrat de rivière concernant la restauration de la qualité de l'eau, un programme de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) a été proposé aux exploitants agricoles du bassin versant de 2008 à 2013.

**LES MESURES PROPOSEES ET LES CAHIERS DES CHARGES SIMPLIFIEES :**

**Les mesures parcellaires**

**Réduire la fertilisation sur les prairies**

- Limiter la fertilisation à 105 unités N/ha (dont 60 u N/ha en minéral maximum),
- 90 unités P/ha (dont 30 u P/ha minéral maximum)
- 160 unités K/ha (dont 60 u K/ha en minéral max.)

-Réaliser une formation sur le pilotage de la fertilisation

→ 76 € /ha /an

**Réduire la fertilisation sur les prairies**

- Limiter la fertilisation à 60 unités N/ha (dont 60 u N/ha en minéral maximum),
- 90 u P/ha (dont 30 u P/ha minéral maximum)
- 160 unités K/ha (dont 60 u K/ha en minéral max.)

-Réaliser une formation sur le pilotage de la fertilisation

→ 147 € /ha /an

**Réduire l'utilisation des herbicides sur les cultures annuelles**

- Réduire progressivement l'indice de fréquence de traitement (IFT de l'exploitation de - 40%

-Réaliser une formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires

- Réaliser tous les ans un bilan annuel des pratiques phytosanitaires

→ 87 € /ha /an

**Absence d'utilisation des herbicides sur les cultures annuelles**

- Ne plus utiliser d'herbicides sur les cultures annuelles

- Enregistrer les techniques alternatives mises en place

→ 140 € /ha /an

**Les mesures linéaires**

**L'entretien des haies**

- Réalisation de 3 tailles au minimum
- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches de type lamier à couteaux, barre de coupe ou sécateur hydraulique
- Enregistrement des interventions

→ De 0,258 €/ml à 0,516 €/ml



## RESULTATS DE CONTRACTUALISATIONS

### En quelques chiffres :

	Agriculteurs engagés	Hectares engagés / Mètres Linéaires	€ engagés	
Réduction de la fertilisation	228	3 855	2 731 811	<b>2 731 811 €</b>
Réduction de l'utilisation des herbicides	91	2 267	1 036 307	<b>1 151 251 €</b>
Maintien de l'utilisation réduite des herbicides*	8	206	90 444	
Absence de traitement herbicide	2	35	24 500	
Entretien des haies	12	10 000	18 159	<b>18 159 €</b>
<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>6 122</b>		<b>3 901 221 €</b>

\*Après un engagement de 2008 à 2012, 8 exploitations ont reconduit leur MAET phyto avec l'objectif de maintenir l'usage réduit des herbicides pendant 5 années supplémentaires.

Les résultats de contractualisation sont meilleurs que les objectifs fixés lors de la mise en place du programme pour tous les types de mesures.

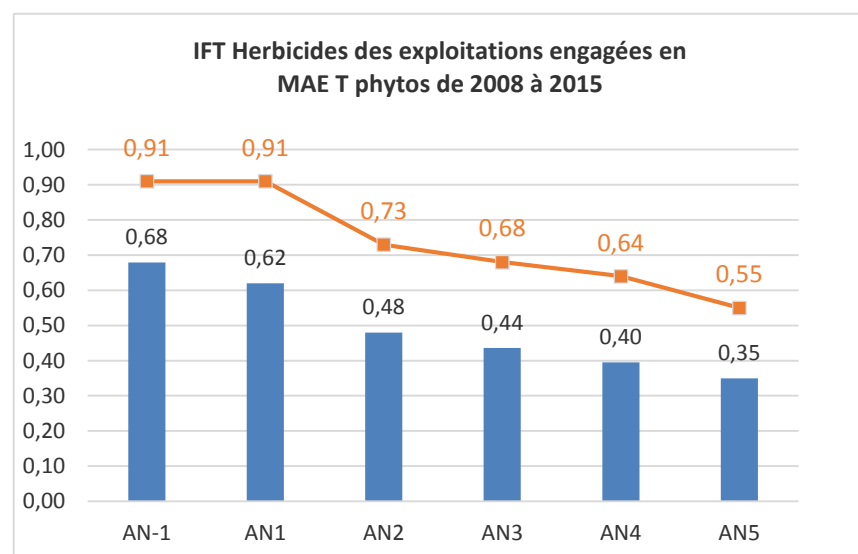
Les objectifs de contractualisation, toutes mesures confondues s'élevaient à 5000ha pour **un peu plus de 6000 réellement contractualisés**.

Les surfaces contractualisées correspondent à **30% des surfaces éligibles pour les mesures de réduction de la fertilisation sur prairie, et à 25% des cultures annuelles pour les mesures phyto**.

→ Sur l'ensemble de ce programme, ce sont **3 900 000 € d'aides directes** pour les exploitants du territoire, financées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et les Fonds Européens FEADER.

## EVOLUTION DES PRATIQUES

→ C'est sur l'utilisation des produits phytosanitaires que les changements de pratiques ont été les plus importants.



L'IFT des exploitations engagées a réduit de 50 % en 5ans.

### Sur céréales :

C'est chaque année **environ 675 ha de céréales** qui reçoivent deux fois moins d'herbicide : avec un IFT passant de 1.16 à 0.55.

IFT des céréales



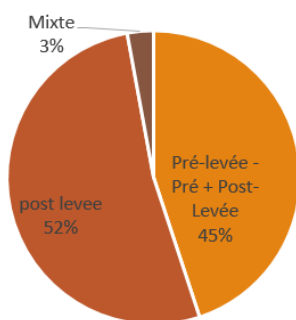
Au-delà des quantités de produits, les préconisations incitent notamment, à ne plus utiliser d'isoproturon, matière active (anti-graminée) largement retrouvée dans les analyses de qualité de l'eau.

L'usage de cette matière active peut être assez fréquemment supprimé en visitant les parcelles avant le désherbage ; ainsi sur l'ensemble des exploitants engagés, il n'y a plus que 3% d'entre eux qui utilisent cette matière active pour 30% au départ.

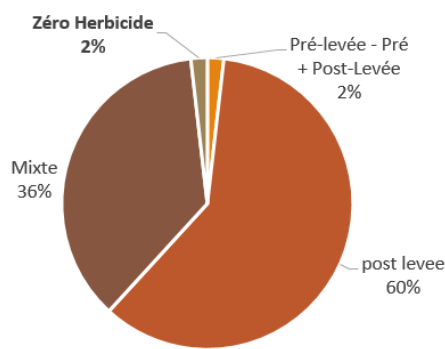
Enfin, 10 exploitations mettent en place des itinéraires sans herbicides de manière systématique sur les céréales, en mettant en œuvre différentes techniques : impasse, désherbage mécanique à la herse étrille, semis sous couvert, augmentation de la densité de semis, choix de type de céréales, semis de méteils etc...

### Sur maïs :

C'est chaque année **environ 625 ha de maïs** qui reçoivent 2 fois moins d'herbicide : avec un IFT passant de 1.22 à 0,64.



Stratégie de désherbage avant l'engagement



Stratégie de désherbage en fin de contrat

L'évolution des pratiques est passée à la fois par une amélioration de l'utilisation des herbicides et par l'introduction de nouvelles techniques.

Un tiers des exploitations a mis en place des stratégies de désherbage mixte : un herbicide de post-levee à 1/3 de la dose homologuée

et un binage : Le désherbage mécanique a pu se développer avec l'aide à l'investissement par le SIMA pour ce type de matériel auprès des CUMA.

Ces évolutions s'appuient sur une meilleure connaissance des adventices, des itinéraires techniques, de l'utilisation de nouveaux matériels etc... La MAE T à travers la formation et les échanges entre agriculteurs permet l'acquisition de ces connaissances. Les actions comme les démonstrations de matériels, les visites d'essais, l'accompagnement technique à l'utilisation de matériel etc... permettent également de sensibiliser à de nouvelles pratiques économes en herbicides.

Le bilan annuel, réalisé après chaque campagne culturale, permet également de faire le point individuellement pour adapter les préconisations et ainsi s'assurer de la réalité économique des évolutions dans chaque exploitation.